



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 mai 2016

La réforme d'Action Logement définitivement adoptée par le Parlement

Les Partenaires sociaux d'Action Logement se félicitent de l'adoption définitive par le Parlement du projet de loi habilitant le Gouvernement à légiférer pour simplifier et moderniser l'organisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et la distribution des financements liée à cette participation.

Ce vote marque un jour historique pour Action Logement. Après le vote unanime des députés en première lecture, l'adoption ce jour par les sénateurs va permettre au Gouvernement de prendre par voie d'ordonnances toute mesure, relevant du domaine de la loi, pour mener à bien dans les meilleurs délais, d'ici fin 2016, la réforme voulue et engagée par les Partenaires sociaux.

Cette étape constitue une avancée décisive qui renforce la dynamique initiée depuis plusieurs mois.

Après ce vote unanime du Parlement et fort du soutien du Gouvernement, les Partenaires sociaux sont déterminés à conduire cette réforme à bon port dans les délais les plus rapides.

C'est évidemment une excellente nouvelle pour les entreprises et les salariés qui pourront compter sur un groupe puissant, efficace et innovant, géré paritairement et inscrit fortement dans l'économie sociale et solidaire.

Ce projet est aussi porteur d'espoir pour tous les territoires avec lesquels Action Logement va nouer des partenariats pour développer et moderniser une offre de logements toujours plus adaptés à leurs besoins.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés. La mission fondatrice d'Action Logement, acteur de référence du logement social en France, est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses équipes mènent, sur le terrain, deux missions principales. Tout d'abord, construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Action Logement s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

www.actionlogement.fr

CONTACTS PRESSE

Action Logement : Jean-François Faucher : 01 44 85 81 44 - jean-francois.faucher@actionlogement.fr